

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 juillet 2008
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel de la 5943^e séance (privée)
du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le jeudi 24 juillet 2008, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 24 juillet 2008, le Conseil de sécurité, en application de sa résolution 1353 (2001) (annexe II, sect. A et B), a tenu sa 5943^e séance à huis clos avec les représentants des pays fournissant des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le Conseil de sécurité et les représentants des pays fournissant des contingents à l'Opération ont entendu, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, un exposé présenté par M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec M. Choi et les représentants des pays fournissant des contingents qui participaient à la séance. »

